



OGEC SAINT JOSEPH LES MARISTES
24, rue Sainte Victoire
13006 MARSEILLE
Tél : 04.96.10.13.30
Site internet : <http://www.stjomaristes.com/>

UAI : 0131331B
04 96 10 13 30
amuller@stjomaristes.com

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, **la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage se fait désormais annuellement**, en DSN.

Le solde de la taxe d'apprentissage de l'année N doit être déclaré sur la DSN d'avril exigible le 5 ou 15 mai de l'année n+1, de chaque année.

Notre lycée reste habilité à percevoir les reversements au titre du solde de la Taxe d'Apprentissage 2025. La première collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en avril 2025; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts.

Après affectation de la taxe d'apprentissage des entreprises sur la nouvelle plateforme intitulée SOLTÉA, la Caisse des Dépôts versera les fonds aux formations/ établissements habilités à percevoir ce solde.

Pour en savoir plus sur SOLTÉA : Un lien <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Afin de nous faire bénéficier du solde de votre TA 2025, merci de désigner le Lycée Saint Joseph les Maristes sur la plateforme d'affectation du solde SOLTÉA

La collecte de la taxe d'apprentissage est très importante car elle nous permet d'investir dans des équipements performants et innovants conformes aux besoins des entreprises. (Exemples d'achat : postes informatiques, logiciels, matériel de design graphique spécifique...)

Votre contribution nous permettra d'offrir une formation toujours plus en adéquation avec les besoins et les réalités du marché du travail grâce à des matériels performants.

Vous remerciant par avance de votre soutien, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

La responsable qualité
Audrey MULLER



Domaines certifiés : "Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Education Nationale, accompagnement et attention aux élèves, Coordination de la protection des mineurs, Relations avec les familles au sein des établissements Maristes ; Action Pastorale ; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique"